

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008 8-2-5
Séance du vendredi 4 juillet 2008

Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013 Soutien à l'Université de Haute-Alsace

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008/I-2^e/02 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention d'investissement de 214 000 € à l'Université de Haute Alsace, soit :
 - 160 000 € pour le projet du Laboratoire de Physique et Spectroscopie Electronique,
 - 30 000 € pour le projet du Département de Photochimie Générale,
 - 24 000 € pour le projet de l'Institut de Chimie des Surfaces et Interfaces,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F025, chapitre 204, enveloppe 105 520, nature 20 4178, fonction 23 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions